

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM  
Séance du 21 Février 2017**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

**Présents** : MM. et Mmes Jean-Pierre GASSER, Geneviève BALANCHE, Eric SCHWEITZER, Adjoints au Maire,  
Sandrine KITTLER, Rémy IFFRIG, Yvette KELLER (arrivée à 19h32), Sabine WURTZ, Pierre WANNER,  
Jean-Philippe PREVEL, Simone JESS, Jean-Claude MANDRY, Dominique SCHAEFFER, Conseillers Municipaux

**Procurations** : Mme Anne-Catherine GUTFREUND à Jean-Pierre GASSER  
Mme Marie-Laure LOBSTEIN à Philippe STURCHLER

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre GASSER 1er adjoint au Maire, assisté par  
Mme Céline BOULAY secrétaire de Mairie

**Le Maire ouvre la séance à 19h00.**

**Le Conseil Municipal examine l'ORDRE DU JOUR suivant :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06.12.2016
2. Présentation du projet du centre bourg
3. Situation POS/PLU
4. Transfert de la compétence PLU à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
5. Programme des travaux 2017 :
  - Revêtement de la chaussée rue des Prés – Plateau intersection rues de Bâle, des Champs et des Prés
  - Chicane rue des Champs
  - Réfection de la rue de la Colline en collaboration avec Eschentzwiler
  - Travaux à l'église : poteau de l'orgue – échelle d'accès au clocher – marteau des cloches – étanchéité de la toiture – nettoyage de la gouttière – fenêtre de la sacristie
  - Etude pour un éventuel remplacement de l'éclairage du terrain de foot
6. Désignation des membres de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de charges (CLET)
7. Gerplan programmation 2017 : achats des arbres
8. Embauche des saisonniers été 2017
9. Divers



## **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06.12.2016**

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2016 qui comprenait 7 points et un divers.

## **2) Présentation du projet du centre bourg**

Madame KELLER arrive lors de ce point

- Validation du projet aménagement du centre bourg

Les travaux d'aménagement du Centre Bourg vont démarrer en 2017. Ils constituent la 3ème phase (partie centrale) de la RD 56, après réalisation des travaux des rues d'Eschentzwiller (2011) et de Mulhouse (2013).

En l'état actuel des choses, la solution proposée est :

- Dans un premier temps la destruction de l'ancienne Mairie (comme délibéré lors du conseil municipal du 17 juin 2015)
- Dans un second temps la mise en place d'un rond point.

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses. Monsieur le Maire a signé cette convention au mois de décembre 2016.

Ci-dessous l'enveloppe financière prévisionnelle, qui a été envoyée avec cette convention au mois de décembre.



ANNEXE N°2

à la convention de co-maîtrise d'ouvrage n° ..../....  
entre le Département et la Commune de Zimmersheim  
pour l'aménagement de la rue de Mulhouse - R 56

-

**Enveloppe financière prévisionnelle**

Prestations		Montants Estimés	Dont à la charge	
			De la Commune	Du Département
TRAVAUX DE VOIRIE		€ TTC (a + b)	€ TTC (b)	€ TTC (a)
		492 000,00 €	365 120,52 €	126 879,48 €
		100,00%	74,21%	25,79%
FRAIS ANNEXES (répartis au prorata des travaux de voirie)	• Etude de sol (amiante HAP)	3 996,00 €		3 996,00 €
	• Frais de duplication	1 500,00 €	1 113,17 €	386,83 €
	• Frais d'insertion	1 800,00 €	1 335,81 €	464,19 €
	• Frais de coordonnateur SPS	4 200,00 €	3 116,88 €	1 083,12 €
	• Frais de Géomètre			
	• Frais de maîtrise d'œuvre	18 828,00 €	13 972,54 €	4 855,46 €
	• Frais des opérations de contrôle	2 000,00 €	1 484,23 €	515,77 €
<b>TOTAL DE L'OPÉRATION</b>		524 324,00 €	386 143,15 €	138 180,85 €
<b>TOTAL + 2 % pour révision des prix</b>		<b>534 810,48 €</b>	<b>393 866,01 €</b>	<b>140 944,47 €</b>



Il convient d'observer que sur la part HT à charge de la Commune (328.221 €), nous pouvons espérer une subvention départementale de l'ordre de 20 %, soit un montant estimé de 65 600 €.

Après délibération, le conseil municipal par 12 voix pour et 3 voix contre (Simone JESS, Jean-Claude MANDRY et Dominique SCHAEFFER) :

- **SE PRONONCE** en faveur de la mise en place d'un rond-point lors de l'aménagement du centre bourg
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la démolition de l'ancienne mairie
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2017, à l'article 2315

### **3) Situation POS/PLU : modifications du POS**

Suite à une réunion de travail du 10 février dernier avec l'Adaur et la mairie de Rixheim, M. le Maire a demandé une modification du POS afin qu'il se rapproche de notre ancien PLU.

Le POS pourra probablement être maintenu jusqu'en 2020.

La zone UC étant particulièrement contraignante M. le Maire propose de faire évoluer le POS pour atteindre les objectifs suivants :

- Modification de l'article 10 de la zone UC pour permettre 2 niveaux droits (en plus d'un niveau + combles aménageables) le nombre maximal de niveau reste inchangé ; modification de la hauteur à l'égout du toit (6 mètres au lieu de 5 pour permettre deux niveaux droits)
- Article UC 10.3 : Suppression de la disposition réglementaire qui interdit le niveau enterré en secteur UCb (la construction de deux bassins d'orage ayant réglé le problème des eaux de ruissellement) ;
- Suppression du COS en zone UC/article 14 (on conserve l'emprise au sol et les règles de hauteur en permettant de faire des niveaux autrement)
- Réécriture en conséquence de l'article II sur les pentes de toiture, et rectification de l'incohérence dans l'article II.4 entre le paragraphe I et le paragraphe 4.

Toutes ces modifications feront l'objet d'une enquête publique.

Le devis présenté par l'Adaur s'élève à 2 702,50 euros H.T..

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de :

- **PRENDRE** acte du bilan dressé par Monsieur le Maire
- **APPROUVER** les modifications du POS telles que proposées ainsi que la Convention avec l'Adaur
- **AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et le devis



#### **4) Transfert de la compétence PLU à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupation des sols (POS), des PAZ (plan d'aménagement de zone) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi), sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Il précise que le Conseil d'Agglomération lors de la séance du 9 décembre 2016 :

- a acté le refus du transfert automatique de la compétence en matière de PLU à la date du 27 mars 2017,
- a approuvé le lancement d'une démarche de réflexion pour faire converger une vision stratégique du PLU et des modalités de gouvernance impliquant toutes les communes,
- a invité toutes les communes membres à se prononcer défavorablement au transfert de compétence conformément aux dispositions de l'article 136 II 1<sup>er</sup> alia de la loi ALUR et en s'inscrivant dans un processus de réflexion communautaire relatif au PLUI.

Aussi et au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- **S'OPPOSER** au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération m2A,
- **APPROUVER** le lancement d'une démarche de réflexion pour faire converger une vision stratégique du PLU et des modalités de gouvernance impliquant toutes les communes.

#### **5) Programme des travaux 2017 :**

- Revêtement de la chaussée rue des Prés  
Suite au renouvellement des conduites d'eau rue des Prés, nous nous étions engagés à refaire l'enrobé
- Plateau intersection rues de Bâle, des Champs et des Prés  
Ce plateau permettrait de faire ralentir les automobilistes. Ce projet a obtenu un avis favorable des riverains.
- Chicane rue des Champs  
Les tonneaux actuels sont fortement abîmés et les bacs à fleurs trop près du trottoir. Pour maintenir le ralentissement des véhicules, et pour des raisons de sécurité, il est



envisagé de les remplacer par des chicanes avec des bordures de trottoir plus hautes obligeant les automobilistes à ralentir,

- Réfection de la rue de la Colline en collaboration avec Eschentzwiller  
Cette rue est mitoyenne à nos deux communes. Les travaux sont estimés entre 9000 et 12000 €. Chaque collectivité prendrait en charge la moitié de la dépense.
- Travaux à l'église : poteau de l'orgue – échelle d'accès au clocher – marteau des cloches – étanchéité de la toiture – nettoyage de la gouttière – fenêtres de la sacristie. L'accès au clocher par l'échelle est très dangereux.  
Remplacement du battant des cloches devis BODET pour : **3 357,60 € TTC** (pour la cloche 1 = 2 248,80 € TTC et pour la cloche 3 = 1 108,80 €)  
Ces travaux nécessaires au maintien en bon état bénéficieront d'une participation aux frais du Conseil de fabrique.
- Etude pour un éventuel remplacement de l'éclairage du terrain de foot  
En 2016 notre parc d'éclairage public est passé au LED, non seulement en raison de son vieillissement, mais aussi pour son économie d'énergie.  
Une étude est proposée pour éventuellement remplacer l'éclairage du terrain de foot par cette technologie leds.

Le Conseil municipal approuve ces projets qui seront encore débattus en commissions travaux et urbanisme.

#### **6) Désignation des membres de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de charges (CLET)**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'EPCI et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLET).

En sa séance du 16 janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a approuvé la composition de la Commission Mixte d'Evaluation des Transferts de Charges, à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre m2A.

Après délibération l'Assemblée Municipale, décide par 14 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Claude MANDRY) de :

- **DESIGNER** Mme BALANCHE Geneviève (titulaire) et Mme Anne-Catherine GUTFREUND (suppléant) pour le représenter au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération (m2A). Pour rappel, les personnes ont déjà été nommées lors de la délibération du 30 avril 2014
- **AUTORISER** le Maire à accomplir tout acte nécessaire pour accomplir la présente délibération.



## 7) Gerplan programmation 2017 : achat des arbres

Dans le cadre des actions GERPLAN, il est proposé de planter des arbustes dans les chemins vicinaux pour un montant d'environ 5 000 € TTC.

Monsieur le Maire rencontrera l'association « Haies vives d'Alsace » qui fait du très bon travail pour les plantations et avec une origine locale garantie.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et m2A subventionnent ce projet respectivement à hauteur de 40 % et 20 % (sur le montant HT), le solde restant à la charge de la commune.

Après délibération l'Assemblée Municipale, décide par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Claude MANDRY – manque de projet précis) et 1 abstention (M. Pierre WANNER) :

- **DE CREER** une haie vive dans les chemins vicinaux
- **DE FINANCER** cette opération à hauteur de 5 000 € et inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès de m2A et du Conseil Départemental 68,

## 8) Embauche des saisonniers été 2017

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer les agents techniques pendant leurs congés d'été pour assurer la continuité du service, il est proposé d'embaucher des saisonniers pour les mois de juin, juillet et août 2017, à raison de 4 emplois d'une durée de 2 semaines répartis sur cette période.

Le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** ces embauches et
- **FIXE** la rémunération (indices brut/majoré 347/325 du grade d'agent technique territorial)

Les crédits sont inscrits à l'article 6413 au budget primitif 2017

## 9) Divers

- Enedis : déploiement des compteurs intelligents prévu à partir du mois d'août 2017 à Zimmersheim. Ce point sera débattu en commissions réunies spécifiques.
- DIA pour l'ancienne chocolaterie HAMMER : la préemption pourrait être envisagée (délai de décision 10/04/2017 –2 mois pour une DIA)
- Monsieur MANDRY précise qu'à la suite de la réunion du 18 janvier avec Monsieur STRIFFLER de m2A, une 2ème piste cyclable pourrait être envisagée (elle irait de Zimmersheim au centre de Habsheim).



- Lancement d'une opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique (info complémentaire Monsieur STURCHLER : prime de 200 €)
- Sandrine KITTLER informe que le second bus, du lundi et vendredi matin, pour le transport scolaire des élèves se rendant au collège de Habsheim, est maintenu pour toute l'année scolaire.
  - Dominique SCHAEFFER relance le projet de l'ancien presbytère. Monsieur le Maire informe que les études sont en cours. Trois projets seront présentés en commissions réunies spécifiques courant du 1er semestre 2017.
  - Jean-Pierre GASSER informe l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle gouvernance de m2A, tous les conseillers municipaux pourront participer au "forum" (équivalent aux commissions réunies - prévisionnellement 4 fois par an).

M. le Maire clôt la séance à 21h00.



**Tableau des signatures**

**Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de ZIMMERSHEIM du 21 février 2017**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
STURCHLER Philippe	Maire		
GASSER Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> Adjoint		
BALANCHE Geneviève	2 <sup>e</sup> Adjoint		
GUTFREUND Anne-Catherine	3 <sup>e</sup> Adjoint	Procuration à M. Jean- Pierre GASSER	
SCHWEITZER Éric	4 <sup>e</sup> Adjoint		
IFFRIG Rémy	C.M.		
KELLER Yvette	C.M.		
WURTZ Sabine	C.M.		
WANNER Pierre	C.M.		
PREVEL Jean-Philippe	C.M.		
KITTLER Sandrine	C.M.		
LOBSTEIN Marie-Laure	C.M.	Procuration à M. Philippe STURCHLER	
JESS Simone	C.M.		
MANDRY Jean-Claude	C.M.		
SCHAEFFER Dominique	C.M.		

